

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Lundi 14 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe – CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – GARANGER Clémence – GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara - LE GUEN Karine – LE HETET Martine – LUCAZEAU Vincent - MARTIN Isabelle – NAYEL Christian – PRIGENT Marie – REPOSEUR Georges – Henri – SIMON Nadine – THILL Noémie – TORTELLIER Erik – TRAZET Mathieu.

Absente excusée : MOIZAN – DUDORET Sabrina

Pouvoir à : MOIZAN – DUDORET Sabrina à JARNO Claude *Secrétaire de séance* : PRIGENT Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Approbation du compte – rendu de la séance du jeudi 29 octobre 2020. Pas d'observations.

Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Lecture des décisions du maire :

N° 2020 – 30/10-15 relative au lot 1 « assurance des dommages aux biens » attribué à MAIF Assurances

N° 2020 – 30/10-16 relative au lot 2 « Assurance des responsabilités et risques annexes » attribué à SMACL Assurances

N° 2020 -30/10-17 relative au lot 3 « Assurance des véhicules et risques annexes » attribué à MAIF Assurances

N° 2020 – 30/10-18 relative au lot 4 « Assurance de la protection juridique » attribué à SMACL Assurances

N° 2020 -30/10-19 relative au lot 5 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à SMACL Assurances.

N° 2020 -13/11 -20 relative au programme d'entretien de la voirie communale – marché conclu avec EUROVIA (accord – cadre à bons de commandes pour une durée de 4 ans.

N° 2020 -01/12 -21 relative à l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'agence SABA pour le dossier du restaurant scolaire.

N° 2020 -08/12 -22 relative à la signature de la charte d'entretien des espaces en tant que collectivité faisant partie du bassin versant du BLAVET

N° 2020 -11/12 -23 relative à la signature d'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG56.

1 Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouvel élu :

La démission volontaire d'un conseiller municipal est personnelle et individuelle. Elle peut intervenir à tout moment. Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de celle reçue le 14/11/2020 de la part de Monsieur Jean – Marc LE GRAS. Il en a averti le Préfet du MORBIHAN. En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, cela a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste à savoir Monsieur Vincent LUCAZEAU. Ce dernier a été invité à siéger pour la présente séance.

La composition des commissions municipales et extra – municipales est modifiée avec l'entrée de Monsieur LUCAZEAU au sein des commissions Travaux et Sécurité routière ».

2 Comptes rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☛ **Structures intercommunales :**

- Ordre du jour du bureau communautaire de la CC d'AQTA du 04/12/2020

☛ **Commissions municipales :**

- Réunion de la commission Petite Enfance du 08/12/2020 par Christelle JAFFRE - DANET

- Réunion du 09/12/2020 par Christelle JAFFRE – DANET à propos du projet de restaurant scolaire . Travail en commun avec les bureaux d'études. Appuis techniques de Bruno GUZENNEC et Stéphane COLLINEAU et financier de Jean – Jacques CORBEL. Monsieur Le Maire remercie les membres du comité de pilotage qui ont travaillé régulièrement avec rigueur sur cet important équipement pour la commune (2 sites)

3 Délibérations et Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique :

① Délégation du droit de préemption

Le Conseil municipal met fin à la délégation du Maire en matière de droit de préemption urbain sur le périmètre des parcs d'activités existants ou en devenir sur le territoire communal et délègue à Auray Quiberon Terre Atlantique l'exercice de ce droit. Carte du périmètre en annexe.

② Approbation de l'attribution de compensation définitive 2020

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 04/11/2020 ;

Considérant que dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 le territoire a dû se doter de matériel de protection (masques, visières) à la fois pour sa population et les agents publics ;

Considérant que la Communauté de communes a centralisé les achats et que cela vient en déduction des attributions de compensation, Le Conseil municipal approuve la retenue sur l'attribution de compensation 2020 de la Commune.

4 Décisions financières :

① **Adoption de la décision modificative** de crédits numéro 2 / 2020.

② **Autorisation de mandater** sur 2021 : Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement entre le 01/01/2021 et le vote du budget primitif 2021, avis favorable du Conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales pour autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget de l'année précédente soit 322 725 €

③ **Admissions en non-valeur** : Le Conseil Municipal, considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Trésorier municipal d'AURAY admet en non-valeur deux créances pour un total de 2679.39 €.

④ **Participation communale au projet d'un groupe de jeunes afin de réaliser une série de vidéos pour promouvoir la pratique du skateboard :**

Le groupe s'inscrit dans le cadre de la « Bourse à Projet jeunes » d'AQTA et servira à valoriser la pratique du skateboard qui est en plein développement. CAMORS dispose d'ailleurs près du stade d'un espace de glisse. A ce titre, afin d'encourager le groupe de 3 jeunes collégiens à poursuivre leurs actions (formation à la vidéo, au montage, achat de matériel, logiciel, moyens de transport et modes de communication), la Municipalité de CAMORS propose de voter une participation de 200 € comme demandé. Une fois leur série documentaire achevée, la vidéo sur CAMORS pourra être diffusée sur le site internet camors.fr. Tous les épisodes seront publiés sur YOUTUBE

5 Vente de terrains :

- Au profit de TDF au niveau de la ZA de Lann er vein : Parcelles ZN 711 – ZN 649 et ZN 650 pour un montant de 35 000€. TDF possède un pylône de télécommunications à cet endroit.

-Au profit de Monsieur Pascal FRANCOIS rue du Palmier : Partie de la parcelle ZD 297 pour agrandir sa propriété. Un document d'arpentage viendra préciser la superficie exacte cédée et l'avis du service des Domaines a été demandé.

6 – Mise à jour et adoption de la Charte de la vie associative :

Une Charte de la vie associative a été adoptée en séance du Conseil municipal du 24/11/2014. Une mise à jour a été faite et validée en séance du 24/11/2017. Sur proposition de Monsieur Joël LE BOURDIEC, adjoint délégué à la Vie associative et sportive, Jeunesse et Tourisme, un nouvel exemplaire est fourni à chaque élu. Monsieur LE BOURDIEC met l'accent sur différents points :

- Rappel des règles pour l'octroi d'une subvention communale
- Instauration d'un tarif pour les locations de salles (Lann mareu, Les cytises, du Petit bois et Locoal) pour les associations extérieures et les intervenants « professionnels »
- les attestations d'assurances à fournir
- le crédit de 30 € pour les copies en mairie
- la nomination d'un référent Covid -19 et d'un référent Sécurité...

ACCORD du Conseil municipal est donné pour approuver la version telle qu'elle est présentée en annexe à la délibération.

7 Informations diverses :

Centre de secours de BAUD : Intervention de Monsieur Jean – Jacques CORBEL à propos des travaux d'agrandissement (achevés), de rénovation en cours (quelques mauvaises surprises) Livraison avril 2021. La traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe est annulée en 2021. Vente des calendriers par les pompiers les samedis matins sur la place de l'église de CAMORS jusqu'aux fêtes.

Plan communal de sauvegarde : Les services préfectoraux ont été sollicités pour la signature officielle (100 pages) Un exercice de simulation sera programmé sur 2021.

Marché hebdomadaire de CAMORS chaque vendredi de 16 h à 19 h.

Monsieur Le Maire invite la population locale à venir découvrir les différents commerçants (Huîtres, pâtisserie, La Tisanière, légumes, crêpes) D'autres contacts sont en cours afin d'enrichir l'offre de produits. La création d'animations est aussi à l'étude pour soutenir la venue de ces producteurs locaux.

De nombreux échanges entre les élus relatifs aux opérations à mener : recenser les lieux où existe une nécessité d'élaguer les arbres, achever la numérotation des habitations. Un groupe de travail est constitué comprenant Jacky DIGARD, Vincent LUCAZEAU, Bruno GUEZENEC, Christian NAYEL, Georges Henri REPOSEUR, Philippe CADORET, Karine LE GUEN et Clémence GARANGER.

Mutuelle communale : Madame Nadine SIMON, adjointe déléguée aux affaires sociales, dresse un point d'étape. Les retours sont très positifs. Des contrats sont déjà signés avec un gain financier à la clef. D'autres familles étudient la proposition reçue.

Illuminations de Noël : En cours d'installation.
Séance levée à 22 h00.

Le 14 décembre 2020

Le Maire,

Claude JARNO

